

**Au lac Mandeville comme partout au Québec, des intérêts nationaux devenus incompréhensibles font obstacle à la volonté des collectivités locales de protéger l'intégrité de l'environnement de leur territoire.**

**Comment pouvons-nous mettre fin à cette aberration ?**

Mandeville, le 14 novembre 2008

Madame, Monsieur,

Les incompatibilités notoires entre Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, Loi sur la protection de l'environnement et Loi sur l'aménagement et l'urbanisme affaiblissent considérablement les pouvoirs des municipalités lorsqu'il s'agit d'assurer le développement durable et de protéger l'intégrité de l'environnement sur leur territoire.

Par ailleurs, par la main de la Financière agricole du Québec, le gouvernement du Québec continue à financer, à même les fonds publics, la pollution des lacs et des cours d'eau en soutenant à coup de millions de dollars la faillite de l'industrie porcine.

Le cas du lac Mandeville, si il n'est pas unique, est malheureusement infiniment représentatif de ce problème.

Actuellement, le ministère de l'agriculture a désigné le bassin versant de la rivière Mandeville zone prioritaire dans la lutte aux cyanobactéries dans le cadre du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017 et la MRC de d'Autray a, quant à elle, déclaré la zone prohibée à la production porcine par la voix de son RCI. Pourtant, aucun règlement ne permet à la municipalité et aux citoyens d'arrêter les épandages de lisier sur les terres autour du lac et d'empêcher la Financière agricole du Québec de réimplanter une porcherie.

Dans le comté de Berthier, comme dans tout le Québec, seul l'engagement des élus locaux pour la défense des intérêts de leur région pourra redonner aux collectivités locales les compétences nécessaires pour mettre fin à une telle aberration.

Le comité des citoyens du lac Mandeville vous invite à venir présenter votre engagement pour la protection de l'environnement aux citoyens du comté lors d'un débat qui se tiendra, à la salle de l'Âge d'Or de Mandeville, le samedi 6 décembre 2008 à 10 heures.

Lors de cette rencontre, nous serons heureux d'entendre les solutions que vous pourrez nous proposer pour aider les municipalités et les citoyens du Québec, et plus particulièrement ceux du comté de Berthier, à retrouver les pouvoirs dont ils ont besoin pour se réappropriier leur territoire et lui assurer un développement durable et harmonieux.

Nous vous remercions de bien vouloir répondre à cette invitation d'ici le mercredi 19 novembre.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer le 6 décembre à Mandeville,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Rossana Pettinati,  
présidente du comité des citoyens du lac Mandeville  
[www.lacmandeville.org](http://www.lacmandeville.org)